



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2019/2020

PROCÈS-VERBAL n°2

Réunion du Mardi 20 Août 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

DEROGATIONS – SAISON 2019/2020

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS où cette réglementation concerne les DEUX (2) dernières journées.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories

et les 2 dernières journées pour le Championnat Régional Seniors.

La Section demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

CHAMPIONNAT SENIORS – NATIONAL 3**Courriel du CO ULIS - 528671**

Les matches à domicile auront lieu **le samedi à 15h00** pendant la période hivernale (du 16/09/2019 au 16/04/2020).

Accord de la Commission.

Courriel de CRETEIL LUSITANOS US - 500689

La Commission entérine le lieu des matches à domicile : Stade Duvauchelle n°4 à CRETEIL.

NOISY LE GRAND FC - 500797

Suite à la décision de la C.R.T.I.S. du 23/07/2019, tous les matches à de NOISY LE GRAND FC auront lieu au stade Alain Mimoun à Noisy le Grand.

Accord de la Commission.

**CHAMPIONNAT SENIORS – U18 – U17 Rég. – U16 -
Dérogations horaires****500004 – VITRY CA**

U18 R3 - matches à 13h30 toute la saison au stade Roger Couderc à VITRY.

Seniors R2 – matches à 15h30 toute la saison au stade Roger Couderc à VITRY SUR SEINE.

La Commission ne peut valider l'horaire de 15h30 toute la saison car le terrain ne dispose pas d'un éclairage classé.

Les matches pourront avoir lieu à 15h30 jusqu'au 15/09/2019 et à partir du 15/04/2020.

Elle invite le club à se rapprocher de la C.R.T.I.S. pour le classement de son éclairage.

507532 - VILLEMOMBLE

U16 R3 - matches à 15H00 toute la saison – stade Claude Rippert à VILLEMOMBLE.

509431 – SOISY ANDILLY MARGENCY FC

U16 R3 - matches à 13H00 toute la saison.

514386 – PUTEAUX C.S.M.

Seniors R3 – matches à 14h00 toute la saison.

520102 - CESSON VERT ST DENIS

Seniors R2 – matches à 14h30 toute la saison - Complexe Sportif Colette Besson - CESSON

U16 R3 - matches à 15H00 toute la saison - Complexe Sportif Sonia Delaunay de VERT ST DENIS

523411 – US IVRY

U16 R3 - matches à 16H00 toute la saison.

524861 – FLEURY FC 91

Seniors R1 - matches à 15H00 toute la saison.

U18 R1 - matches à 12H00 toute la saison.

U18 R3 - matches à 14H00 toute la saison.

U17 Rég - matches à 16H00 toute la saison.

U16 R1 - matches à 12H00 toute la saison.

U15 Rég. - matches à 16H00 toute la saison.

U14 R2 - matches à 14H00 toute la saison.

525582 – LE MEE SF

U18 R3 - matches à 12h00 toute la saison

550679 - MONTRouGE FC

U14 R2/B : Coup d'envoi des matchs : 17h30.

U14 R3/A : Coup d'envoi des matchs : 15h30.

563603 – EVRY F.C.

U17 Rég : matches à 11h30 toute la saison.

La Commission rappelle que ce championnat se joue le dimanche après-midi et précise au club d'EVRY FC qu'il conviendra d'avoir l'accord de l'adversaire pour chaque rencontre où le coup d'envoi est fixé à 11h30.

CHAMPIONNAT C.D.M. Dérogation horaire
--

520102 - CESSON VERT ST DENIS

R3 – matches à 10H00 toute la saison au Stade Maurice Creuset de CESSON.

SENIORS - CHAMPIONNAT

544872 – TREMBLAY FC – Changement de terrain

R2/B – matches sur le stade François LEFEBVRE – CDFAS - 64, rue des Bouquainvilles à EAUBONNE.

21470283 : SAINT LEU FC 95 1 / NOISY LE GRAND FC 1 du 30/08/2019 (N3)

RAPPEL

La Commission demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre de niveau 4 en dehors de la Ville de ST LEU LA FORET, accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 30 août 2019 à 12h00.**

Prochaine rencontre concernée :

21470297 SAINT LEU FC 95 1 / PARIS FC 2 du 21/09/2019

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

21470278 : LES ULIS C.O. / AUBERVILLIERS CM du 24/08/2019 (N3)

Demande de changement d'horaire des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Samedi 24 Août 2019 à 16h00, sur le stade Salinier 1 aux ULIS.

Accord des 2 clubs.**Accord de la Commission.****21470291 : LES ULIS C.O. / AC BOULOGNE BILLANCOURT du 07/09/2019 (N3)**

Demande de changement d'horaire des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Samedi 07 Septembre à 16h00, sur le stade Salinier 1 aux ULIS.

Accord des 2 clubs.**Accord de la Commission.****21444399 : NOISY LE SEC B. 93 / VINCENNOIS CO du 31/08/2019 (R1/A)****21444465 : VINCENNOIS CO / NOISY LE SEC B. 93 du 02/02/2020 (R1/A)**

Courriel de NOISY LE SEC B. 93 et attestation de la Mairie informant de l'indisponibilité des installations à cette date.

Demande d'inversion des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Samedi 31 Août 2019 à 18h, sur le stade Léo Lagrange 1 à Paris 12^{ème}.Les rencontres deviennent :

Aller 21444399 : VINCENNOIS CO / NOISY LE SEC B. 93 le 31/08/2019

Retour 21444465 : NOISY LE SEC B. 93 / VINCENNOIS CO le 01/02/2019

Accord de la Section.

21444405 : CHATOU A.S. / MEAUX ACADEMY C.S. du 08/09/2019 (R1/A)

Demande de changement de date de CHATOU A.S. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Samedi 07 Septembre 2019 à 17h00, sur le stade Charles Finaltéri 1 à CHATOU.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MEAUX ACADEMY, parvenu dans les délais impartis.

21444532 : LE MEE SPORTS / PLESSIS ROBINSON F.C. du 01/09/2019 (R1/B)

Demande d'avancer ce match le 31 Août 2019 de PLESSIS ROBINSON F.C. via FOOTCLUBS et refus de LE MEE SPORTS.

La Commission maintient cette rencontre le Dimanche 1^{er} Septembre 2019 à 15h00.

21444540 : LINAS MONTLHERY E.S.A. / ESPERANCE AULNAYSIENNE du 21/09/2019 (R1/B)

Demande de changement de date de LINAS MONTLHERY E.S.A. via FOOTCLUBS, en raison de l'indisponibilité du terrain à cette date.

La Commission fixe cette rencontre le Dimanche 22 Septembre 2019 à 15h00, sur le stade du COSOM à LINAS.

21446880 : AUBERVILLIERS F.C.M. 2 / COURCOURONNES du 08/09/2019 (R2/B)

RAPPEL :

La Commission demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville d'AUBERVILLIERS, accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 06 septembre 2019 à 12h00.**

Prochaine rencontre concernée :

21446890 : AUBERVILLIERS F.C.M. 2 / TREMBLAY F.C. du 06/10/2019 (R2/B)

Si des matches de Coupes Régionales à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

21447143 : CLAYE SOUILLY SP. / GOBELINS F.C. du 08/09/2019 (R2/C)

Courriel de CLAYE SOUILLY SP. informant de l'indisponibilité du terrain 1 du stade Clément PETIT.

La Commission reste en attente de l'attestation de la Mairie confirmant les dates d'indisponibilités du terrain. Elle rappelle au club de CLAYE SOUILLY SP. qu'il a la possibilité de demander l'inversion de la rencontre avec l'accord écrit du club adverse. **A défaut, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre.**

A réception des informations communiquées, la Commission statuera au plus tard le mardi 03 septembre 2019.

21447530 : EVRY F.C. / BLANC MESNIL S.F. 2 du 01/09/2019 (R3/B)

RAPPEL

La Commission demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville d'EVRY, accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 30 août 2019 à 12h00.**

Prochaines rencontres concernées :

21447535 : EVRY F.C. / VIRY CHATILLON E.S. 2 du 08/09/2019 (R3/B)

21447549 : EVRY F.C. / BAGNEUX COM 1 du 06/10/2019 (R3/B)

21447563 : EVRY F.C. / VINCENNOIS C.O. 2 du 03/11/2019 (R3/B)

21447578 : EVRY F.C. / LILAS F.C. 2 du 24/11/2019 (R3/B)

Si des matches de Coupes Régionales à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

21447663 : PANTIN OLYMPIQUE / EPINAY ACADEMIE du 01/09/2019 (R3/C)

Demande d'inversion de match de PANTIN OLYMPIQUE informant de l'indisponibilité de son terrain, en raison de travaux via FOOTCLUBS.

La Commission demande au club de PANTIN OLYMPIQUE de lui fournir l'attestation de la Mairie indiquant les dates d'indisponibilité de son terrain.

A défaut d'accord avec votre adversaire pour une inversion, cette rencontre étant prévue au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre.
A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

U20 - CHAMPIONNAT

Rappel de la plage horaire autorisée pour le coup d'envoi des rencontres : entre 12h00 et 15h00.

21456256 : TORCY PVM US / BOBIGNY ACADEMIE du 08/09/2019 (Elite 1)

Demande de changement d'horaire de TORCY PVM US via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 08 Septembre 2019 à 15h00, sur le stade Roger Couderc à TORCY.
Accord de la Commission.

U18 - CHAMPIONNAT**21451635 : JEUNESSE AUBERVILLIERS / MONTFERMEIL FC du 22/09/2019 (R1)**

RAPPEL

La Commission demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville d'AUBERVILLIERS accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 20 septembre 2019 à 12h00.**

Prochaine rencontre concernée :

21451649 : JEUNESSE AUBERVILLIERS / ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN du 20/10/2019

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

21452415 : MITRY MORY FOOT 1 / UJA MACCABI PARIS du 08/09/2019 (R3/D)

RAPPEL

La Commission demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville de MITRY MORY accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 06 septembre 2019 à 12h00.**

Prochaines rencontres concernées :

21452435 : MITRY MORY FOOT 1 / VGA ST MAUR MASC. du 06/10/2019

21452448 : MITRY MORY FOOT 1 / GARENNE COLOMBES AF. du 03/11/2019

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

U16 - CHAMPIONNAT**21452550 : PARIS FC / ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN du 08/09/2019 (R1)**

Demande de changement de date et d'horaire de PARIS via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Samedi 07 Septembre 2019 à 14h00, sur le stade Déjerine à Paris 20^{ème}.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de l'ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN, parvenu dans les délais impartis.

C.D.M. - CHAMPIONNAT**21448456 : PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES / IVRY DESPORTIVA du 08/09/2019 (R1)**

Courriel de la Mairie de VILLENEUVE ST GEORGES informant de l'indisponibilité du terrain pour travaux, en raison d'un vandalisme jusqu'à fin septembre.

Cette rencontre étant prévue au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

21448726 : BALLANCOURT F.C. / SERVON F.C. du 15/09/2019 (R2/B)

21448730 : BALLANCOURT F.C. / ULIS PORTUGAIS du 22/09/2019 (R2/B)

Courriel de BALLANCOURT FC et attestation de la Mairie indiquant l'indisponibilité du terrain jusqu'au 22/09/2019.

Ces rencontres étant prévues au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer ces rencontres.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

Elle vous indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.

21448590 : SAINT CYR LUSO / PORTUGAIS DE VELIZY du 08/09/2019 (R2/A)

Demande de report au 13/10/2019 de SAINT CYR LUSO via FOOTCLUBS.

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Section maintient cette rencontre au 08 Septembre 2019.

21448852 : SAINT LEU 95 F.C. / BELLOY SAINT MARTIN A.S.C. du 08/09/2019 (R3/A)

Demande de report au 13/10/2019 de SAINT LEU 95 F.C. via FOOTCLUBS, pour terrain indisponible.

La Commission demande au club de SAINT LEU 95 F.C. de lui fournir l'attestation de la Mairie indiquant les dates d'indisponibilité de son terrain.

Cette rencontre étant prévue au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

Elle vous indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.

ANCIENS - CHAMPIONNAT

21451498 : STADE DE L'EST PAVILLONNAIS / PORTUGAIS PONTAULT du 15/09/2019 (R3/D)

Courriel de STADE DE L'EST PAVILLONNAIS informant de l'indisponibilité de son terrain jusqu'à mi-septembre.

La Commission demande au club de STADE DE L'EST PAVILLONNAIS de lui fournir l'attestation de la Mairie indiquant les dates d'indisponibilité de son terrain.

Cette rencontre étant prévue au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

Elle vous indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.